

Séance du jeudi 30 décembre 2021

Convocation extraordinaire du Conseil Municipal le 29 décembre 2021 (affichage ce même jour) à la mairie, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

► **Décision modificative**

A 19 heures 00, le maire, Emilie LAFORGE, déclare la séance ouverte.

Présents : Emilie LAFORGE, Alain MANOUVRIEZ, Gaëlle GUILLOTON, Apolline CAILLOZ, Sylvain FOURNIER, Bertille SINTHOMEZ, Lisette COLLADO

Absents excusés : Angélique MOREL pouvoir à Emilie LAFORGE, Florian GAGNE pouvoir à Gaëlle GUILLOTON, Yannick DAGUET, Patrice LIBOSSART

Bertille SINTHOMEZ est élue secrétaire de séance

- **Décision modificative n°3 du budget primitif**

Madame le maire informe que la comptabilisation de l'attribution de compensation, en investissement, due à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois est de 539 € (cinq cent trente-neuf euros).

Il convient d'émettre un mandat au compte 2046.

Madame le maire propose donc de modifier les crédits comme suit :

Dépenses d'investissement : chapitre 204 → article 2046 +539 €

Dépenses d'investissement : chapitre 21 → article 21319 - 539 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette décision modificative du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'amortir l'attribution de compensation versée à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois de 539 € en une seule fois, sur l'exercice 2022.

Clôture de la séance à 19h30